



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Convocation le 2 avril 2025

Affichage le 28. Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le deux avril deux mille vingt-cinq, se sont réunis, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur POLATO Serge, Maire exercice.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Validation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2025
2. Approbation compte de gestion 2024 – Lotissement communal
3. Approbation compte administratif 2024 – Lotissement communal
4. Affectation résultat 2024 – Lotissement communal
5. Budget primitif 2025 – Lotissement communal
6. Approbation compte de gestion 2024 – Commune
7. Approbation compte administratif 2024 – Commune
8. Affectation résultat - 2024 Commune
9. Budget Primitif 2025 – Commune
10. Vote des taux d'imposition 2025
11. Questions diverses

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 14  Présents : 9  Votants : 12	<b>Membres présents :</b> POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, DEL PINO Geoffrey, GARRIGOLAS Jérôme, JULIEN Jean-Pierre, LECARPENTIER Marie-Madeleine, SERRUS Hélène, VILLENEUVE Guillaume.  <b>Membres absents ayant donné procuration :</b> DELCASSO François procuration à JULIEN Jean Pierre, FOLIARD Annick procuration à VERDAGUER Céline, PARENT Karline procuration à GAUMOND Stéphane.  <b>Membres absents non excusés :</b> CLERCH Xavier, VILLENEUVE Amandine.
--	---

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. le Maire

Le conseil municipal a désigné, pour remplir les fonctions de secrétaire M. Guillaume VILLENEUVE.

Après avoir procédé à l'appel et fait signer la feuille de présence, M. le Maire a constaté que les conditions de quorum étaient réunies pour délibérer valablement.

## **Propos introductif de M. Le Maire**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire évoque les points suivants :

⇒ Les comptes administratifs ont été transmis dans les délais et validés par les services de la Direction départementale des finances publiques.

Eu égard aux difficultés rencontrés pour rectifier les anomalies constatées en matière de gestion comptable et retrouver les éléments administratifs et financiers permettant de construire un budget qui répond au mieux aux besoins et aux projets de la Commune, nous n'avons pas eu le temps matériel pour organiser la réunion préparatoire que nous avions souhaité.

Cependant, le budget est prêt dans les délais. Il a été préparé en collaboration étroite avec les services de la Direction départementale des finances publiques, et nous remercions particulièrement madame la Conseillère aux décideurs locaux, qui tout en assurant l'intérim de cette fonction, a été d'une grande disponibilité et d'une aide précieuse.

Animés par un souci de transparence, la première Ajointe et le Secrétaire général ont tout fait pour rendre la présentation des documents budgétaires compréhensibles et se tiendront à votre disposition pour apporter les compléments d'information que vous souhaitez.

⇒ L'installation du pôle enfance nous oblige à effectuer des travaux d'aménagement de nos infrastructures.

Bien entendu, l'ensemble des aménagements qui se situent sur le site même d'implantation sont intégralement pris en charge par la Communauté de communes.

Cependant, l'aménagement de la voirie (y compris l'écoulement pluvial) et le dévoiement nécessaire des réseaux d'eau potable et d'assainissement sont de notre ressort.

Pour assurer une parfaite coordination, la Communauté de commune va intégrer la maîtrise d'œuvre de ces travaux d'aménagement dans la conduite globale du projet. Une convention est en cours d'étude avec les services de la Communauté de commune pour limiter la participation financière de la Commune à hauteur de 450 000 € et permettre un étalement de notre participation financière sur 5 ans.

Le coût de cette participation est intégré au budget qui vous sera présenté.

⇒ Suite à l'acquisition du bâtiment de l'ONF (sécherie) et de la parcelle attenante (A1632) en 2023 (délibération n° 43 du 08/12/2023), nous allons lancer dès cette année les travaux d'aménagement du site (hors bâtiment).

Comme convenu, cet aménagement sera pensé en concertation avec la population du village et les partenaires institutionnels (Parc, Préfecture, Département, Région...).

L'aménagement du bâtiment lui-même est un projet de grande envergure qu'il conviendra de lancer en cofinancement avec nos partenaires.

Pour l'heure, la priorité est de rendre le terrain accessible à la population. Pour cela, il convient à minima de le clôturer, d'aménager le chemin d'accès et d'installer des équipements permettant aux usagers de profiter au mieux de cet espace public.

Le coût de ces aménagements est intégré au budget qui vous sera présenté.

Des réserves sont provisionnées pour le projet d'aménagement du bâtiment et du reste du site. Le projet définitif reste à définir, il se sera lancé qu'après une étude approfondie et l'implication réelle et sérieuse de partenaires institutionnels dans le montage financier.

Monsieur Jean-Pierre JULIEN prend la parole pour regretter de ne pas avoir pu disposer des documents budgétaires avant la réunion du Conseil municipal.

Monsieur le Maire réitère les difficultés rencontrées pour clôturer le budget dans les délais.

## **I. Validation du procès-verbal du 1er février 2025**

Monsieur le Maire procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal.

Le PV du Conseil municipal du 01/02/2025 est adopté à l'unanimité.

## **II. Approbation compte de gestion 2024 – Lotissement communal**

Le document est présenté et commenté par le Secrétaire général.

Il est proposé, pour ceux le souhaitent, l'envoi du document par mail en format PDF.

Il est précisé que cette proposition est valable pour tous les documents budgétaires qui seront présentés lors de ce Conseil municipal.

Monsieur le Maire, après délibération du Conseil municipal, met au vote l'approbation du compte de gestion 2024 du Lotissement communal.

Le compte de gestion 2024 du Lotissement communal est adopté à l'unanimité.

## **III. Approbation compte administratif 2024 – Lotissement communal**

Le document est présenté et commenté par la première Adjointe et le Secrétaire général.

Une synthèse des informations est affichée sur l'écran de la salle du Conseil.

Le Maire confie temporairement la présidence du Conseil municipal à Madame Céline VERDAGUER, 1ère adjointe et quitte la salle.

Le Conseil municipal sous la présidence de Madame Céline VERDAGUER, et après avoir délibéré à l'unanimité adopte le compte administratif de l'exercice 2024 du Lotissement communal.

## **IV. Affectation des résultats 2024 – Lotissement communal**

Le Maire réintègre la salle et reprend la présidence du Conseil municipal.

Le document est présenté et commenté par la première Adjointe et le Secrétaire général.

Une synthèse des informations est affichée sur l'écran de la salle du Conseil.

Il est précisé que toute les parcelles du lotissement ayant été vendu, il convient de clôturer ce budget annexe au cours de l'exercice 2025. L'excédent budgétaire sera réintégré au budget principal. La clôture de ce budget sera soumise à l'assemblée délibérante lors d'un prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire, après délibération du Conseil municipal, met au vote l'affectation des résultats 2024 du Lotissement communal.

L'affectation des résultats 2024 du Lotissement communal est adoptée à l'unanimité.

## **V. Budget primitif 2025 – Lotissement communal**

Le document est présenté et commenté par la première Adjointe et le Secrétaire général.

Une synthèse des informations est affichée sur l'écran de la salle du Conseil.

Il est précisé que le budget est présenté sous la nomenclature M57 simplifiée (abrégée).

Comme c'était le cas les années antérieures, il est proposé un vote par chapitre.

Monsieur le Maire, après délibération du Conseil municipal, met au vote le budget primitif 2025 du Lotissement communal.

Le budget primitif 2025 du Lotissement communal est adoptée à l'unanimité.

## **VI. Approbation compte de gestion 2024 – Budget principal**

Le document est présenté et commenté par le Secrétaire général.

Monsieur le Maire, après délibération du Conseil municipal, met au vote l'approbation du compte de gestion 2024 du budget principal.

Le compte de gestion 2024 du budget principal est adopté à l'unanimité.

## **VII. Approbation compte administratif 2024 – Budget principal**

Le document est présenté et commenté par la première Adjointe et le Secrétaire général.

Une synthèse des informations est affichée sur l'écran de la salle du Conseil.

Le Maire confie temporairement la présidence du Conseil municipal à Madame Céline VERDAGUER, 1ère adjointe et quitte la salle.

Le Conseil municipal sous la présidence de Madame Céline VERDAGUER, et après avoir délibéré à l'unanimité adopte le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal.

## **VIII. Affectation des résultats 2024 – Budget principal**

Le Maire réintègre la salle et reprend la présidence du Conseil municipal.

Le document est présenté et commenté par la première Adjointe et le Secrétaire général.

Une synthèse des informations est affichée sur l'écran de la salle du Conseil.

Monsieur le Maire, après délibération du Conseil municipal, met au vote l'affectation des résultats 2024 du budget principal.

L'affectation des résultats 2024 du budget principal est adoptée à l'unanimité.

## **IX. Budget Primitif 2025 – Communal**

Le document est présenté et commenté par la première Adjointe et le Secrétaire général.

Une synthèse des informations est affichée sur l'écran de la salle du Conseil.

Il est précisé que le budget est présenté sous la nomenclature M57 simplifiée (abrégée).

Comme c'était le cas les années antérieures, il est proposé un vote par chapitre.

Monsieur Jean-Pierre JULIEN prend la parole pour demander des précisions sur les chapitres 65 et 75 de la section de fonctionnement au regard des prévisions budgétaires de l'année antérieure.

Il lui est précisé que ces ajustements sont dus à des imputations budgétaires incorrectes lors de l'exercice précédent. Un travail de vérification a été fait article par article pour tenir compte des besoins du budget 2025 en rectifiant les erreurs d'imputation antérieures.

Monsieur Jean-Pierre JULIEN prend la parole pour demander des précisions sur l'opération 610 de la section d'investissement.

Il lui est précisé qu'il s'agit de la réalisation d'un préau extérieur à l'enceinte de l'école et adossé à la salle des fêtes pour abriter les élèves qui attendent le bus. Ce projet fait suite à la demande de parents d'élèves.

Monsieur Jean-Pierre JULIEN s'interroge sur l'utilité réelle d'un tel projet, compte tenu de la construction prévue du pôle enfance.

Monsieur le Maire rappelle, que dans le meilleur des cas, le pôle enfance ne sera pas opérationnel avant la rentrée 2028.

Monsieur le Maire, après délibération du Conseil municipal, met au vote le budget primitif 2025 de la Commune.

Le budget primitif 2025 de la Commune est adoptée à la majorité (12 voix pour, 0 voix contre, 2 absentions).

## **X. Fixation des taux d'imposition 2025**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition au même niveau que ceux votés lors de l'exercice 2024

Il rappelle les taux 2024

Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	35,62 %
Taxe foncière propriétés non bâties (TBNB)	36,06 %
Taxe d'habitation (TH)	8,68 %

Monsieur le Maire, après délibération du Conseil municipal, met au vote la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025.

La fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 est adoptée à l'unanimité.

**XI. Questions diverses**

Il n'y a pas d'autres interventions.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42

**Le secrétaire,  
Guillaume VILLENEUVE**



**Le Maire,  
Serge POLATO**

